

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2021 - 3 - 14

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n°2 au marché 2020 032  
d'aménagement des abords du lycée du Pays de  
Saint Gilles Croix de Vie et de réalisation d'une  
plateforme de transports scolaires**

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a conclu le 20 mai 2020 un marché d'aménagement des abords du lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de réalisation d'une plateforme de transports scolaires avec le groupement d'entreprises GTP/ CTCV TP, SOCOVA TP et ATLANROUTE.

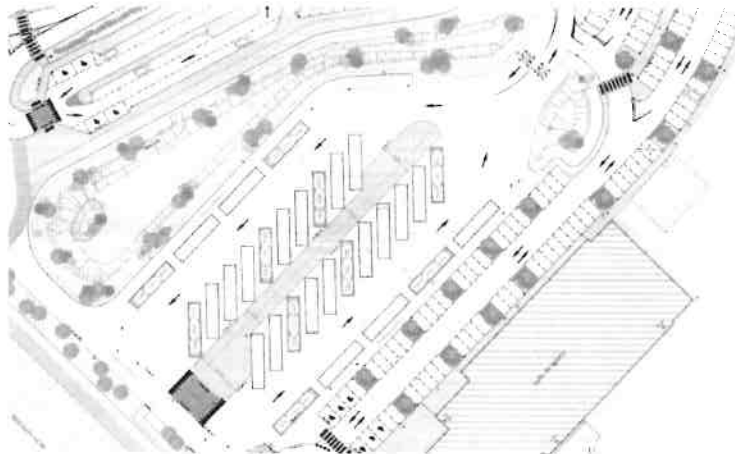
Le comité de pilotage Transports Scolaires Lycée a émis des remarques afin d'améliorer la sécurité de ladite plateforme bus, et de sécuriser les cheminements piétonniers et cyclables.

### **1. Modification de la plateforme bus et création d'un quai central :**

Le comité de pilotage a soulevé des points de vigilance lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion qui s'est tenue le 17 décembre 2020 :

- sécuriser le croisement des flux piétons et cars sur la zone centrale,
- prévoir la présence de personnel pour coordonner les cars,
- éviter les marches arrière des cars.

Parmi les différents scénarii envisagés par les services communautaires, le scénario consistant en la création d'un quai central surélevé (en gris ci-dessous) qui permet de créer une zone d'attente et de transit sécurisé pour les élèves et l'aménagement d'un plateau entre le parvis de la plateforme bus et le quai central, a été retenu et confirmé, suite à l'essai grandeur nature effectué sur site le 13 février avec 5 bus. Ce scénario, qui est privilégié de manière unanime et fait consensus entre la Région des Pays de la Loire, les transporteurs et les services communautaires implique de modifier le marché conclu par avenant afin de modifier la plateforme bus et de créer un quai central pour un montant de 53 588.38 € HT.



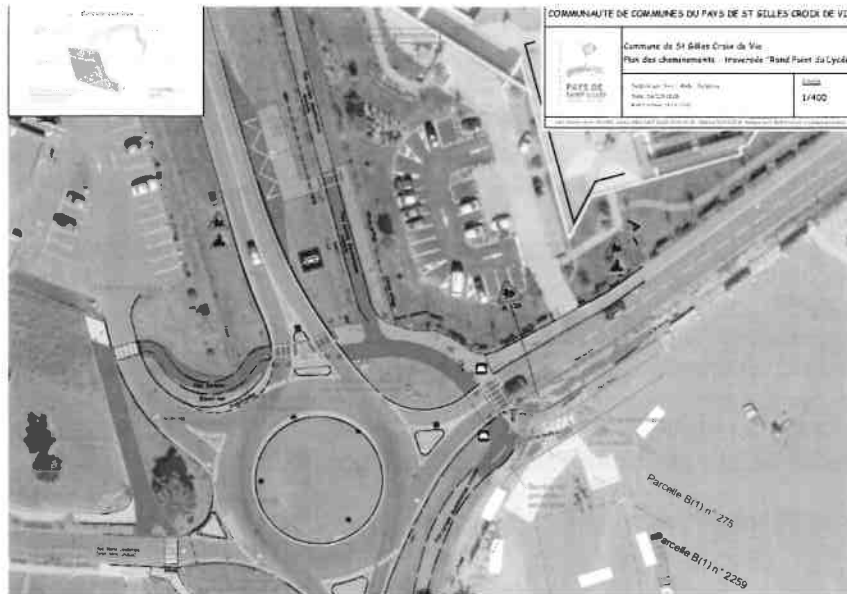
### **2. Aménagement, sécurisation de la traversée de la RD 38 Bis et création d'un arrêt bus pour la ligne régulière :**

Lors du Comité de Pilotage précité, ont également été évoqués les cheminements piétons et vélos qui partent du lycée vers Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez.

Actuellement, la piste cyclable départementale suit la RD 38 Bis et des traversées piétonnes sécurisées existent. Au droit de la rue de la Bégaudière, il a été convenu lors dudit Comité de Pilotage de créer un cheminement piéton complémentaire et de doubler les cheminements afin de disposer d'une piste cyclable et d'un trottoir pour les piétons.

De plus, pour éviter un éventuel engorgement de la plateforme, un arrêt complémentaire pour la ligne régulière 572 St Jean de Monts/La Roche sur Yon serait créé sur le bord de la RD 38 Bis. Les élèves arriveraient ainsi directement sur le parvis en traversant la rue de la Bégaudière par un passage sécurisé.

En termes financiers, cette solution se chiffre à 57 676.45 € HT.



Ces différentes modifications techniques nécessitent la création des prix nouveaux suivants :

N° prix	Désignation du prix	Prix unitaire en chiffre (HT)
1100	Fourniture et mise en œuvre de béton pour poutre de rive Le mètre cube :	123.80
1101	Dépose de bordures existantes. Le ml :	8.70
1102	Rabotage ou découpe de bordures pour réalisation d'un surbaissé. Le ml :	35.00
1103	Fourniture et pose de bordures I1. Le ml :	28.50
1104	Fourniture et pose de bordures quai bus hauteur 16 cm largeur 30cm Le ml :	118.80
1105	Fourniture et pose de bordures raccord droit ou gauche quai bus vers bordures T2. L'unité :	165.00
1106	Effaçage de marquage existant à l'aide d'un engin mécanique et hydrodécapage complémentaire Le mètre carré :	28.90
1107	Réalisation de tranchées pour réseau EP au moyen d'une tranchreuse et remblaiement en béton de tranchée. Le ml :	70.00

Afin de mettre en œuvre ces modifications pour la rentrée 2021, il est proposé aux élus communautaires d'approuver les points présentés ci-avant dont l'objectif est d'améliorer et de sécuriser les circulations des élèves autour de la plateforme bus et du carrefour formé par l'intersection de la rue de la Bégaudière avec la RD 38 Bis et en conséquence, il convient d'approuver la passation d'un avenant de 111 264.83 € HT soit 133 517.80 € TTC incluant la création des prix nouveaux mentionnés ci-dessus au marché de travaux.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,  
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 6°, R.2194-2, R.2194-3, R.2194-7 et R.2194-8,**

**Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-2-03 du 5 mars 2020 portant, notamment, autorisation de lancement de la consultation, d'attribution et de signature du marché d'aménagement des abords du lycée et de réalisation d'une plateforme de transports scolaires ;**  
**Vu la décision du Président n°2020-064 du 29 avril 2020 attribuant le marché d'aménagement des abords du lycée et de réalisation d'une plateforme de transports scolaires au groupement GIRASE TRAVAUX PUBLICS SAS / CTCV TP SAS / SOCOVA TP / ATLANROUTE SAS pour un montant de 2 576 235.33 € HT,**  
**Vu le marché n°2020-032 d'aménagement des abords du lycée et de réalisation d'une plateforme de transports scolaires conclu,**  
**Vu l'avenant n°1,**  
**Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2021, à l'OP 405,**  
**Considérant l'intérêt d'améliorer la sécurité de la plateforme par la création d'un quai central,**  
**Considérant la nécessaire sécurisation de la traversée de la RD 38 Bis et l'intérêt de créer un arrêt bus pour la ligne régulière,**  
**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,**  
**Vu le rapport,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché n°2020-032 d'aménagement des abords du lycée du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et de réalisation d'une plateforme de transports scolaires d'un montant de 111 264.83 € HT portant le montant du marché à 2 756 363,36 € HT, soit une augmentation totale de 6,99 % du marché de base ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°2 correspondant au marché n°2020-032 d'aménagement des abords du lycée et de réalisation d'une plateforme de transports scolaires.**

**Fait et délibéré,**  
**Les jour, mois et an que dessus,**  
**Au registre sont les signatures,**  
**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **15 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **15 AVR. 2021**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **15 AVR. 2021**

**Givrand, le 13 avril 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*